

seulement, c'est de plus l'honnêteté, et surtout l'intérêt ou la responsabilité. Je suppose que le gouvernement, dans la nomination des commissaires, ne se laissera pas influencer par des considérations politiques ; je suppose qu'il nommera les hommes les plus capables, que les commissaires seront les plus honnêtes gens du monde, qu'ils n'emploieront pas notre argent à faire élire leurs amis, et ne donneront pas les emplois aux créatures de ceux qui les auront fait nommer ; quel intérêt auront-ils à faire tous leurs efforts pour bien administrer ? Leur salaire sera assuré dans tous les cas, et personne ne pourra savoir s'ils réussissent ou non. Quant à la responsabilité, elle sera nulle en réalité. Nous serons les seuls intéressés, et les commissaires ne nous rendront aucun compte. Ils ne seront responsables qu'au gouvernement. Et veut-on savoir à quoi se réduira cette responsabilité ? A préparer un rapport et à l'envoyer au secrétariat de la Province, où l'on se contentera de jeter les yeux dessus et de dire ainsi-soit-il, si l'on ne le jette pas plutôt immédiatement au panier. Qu'arrivera-t-il ? C'est qu'au bout de six mois, les commissaires ne s'assembleront plus que pour la forme. Ils se contenteront de demander à leur secrétaire comment vont les choses ; le secrétaire leur dira que tout est à merveille ; puis ils se frotteront les mains, toucheront leur salaire et s'en iront à leurs affaires. Tout continuera d'aller ainsi pendant quelque temps. Puis un bon matin, nous apprendrons que les commissaires n'ont pas payé les intérêts dus à nos créanciers, et que le shérif va nous faire l'honneur d'une visite, si nous ne nous hâtons pas de nous taxer pour lui remettre la somme qu'il est chargé de prélever. Nous aurons beau nous lamenter, il faudra d'abord payer, et les commissaires, qui auront eu la précaution de toucher leur salaire, répondront à toutes nos plaintes : que voulez-vous que je fasse ? ce n'est pas ma faute.

Que l'on ne croie pas que je fais là des suppositions imaginaires. On nous a toujours cités les miracles opérés par des commissaires à Glasgow ; mais je soupçonne que le procès de canonisation de ces